

Second Session
Thirty-seventh Parliament, 2002-03

Deuxième session de la trente-septième législature, 2002-2003

# SENATE OF CANADA

# SÉNAT DU CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on Délibérations du Comité sénatorial permanent des

# Transport and Communications

# Transports et des communications

Chair:
The Honourable JOAN FRASER

Présidente: L'honorable JOAN FRASER

Tuesday, February 25, 2003 Thursday, February 27, 2003 Le mardi 25 février 2003 Le jeudi 27 février 2003

Issue No. 5

Fascicule nº 5

Fifth and sixth (last) meetings on:

Bill S-8, An Act to amend the Broadcasting Act

Le projet de loi S-8, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion

Cinquième et sixième (dernière) réunions concernant:

WITNESSES: (See back cover)

TÉMOINS: (Voir à l'endos)

# THE STANDING SENATE COMMITTEE ON TRANSPORT AND COMMUNICATIONS

The Honourable Joan Fraser, Chair

The Honourable Leonard J. Gustafson, Deputy Chair

The Honourable Senators:

Eyton Adams \* Carstairs, P.C. Johnson (or Robichaud, P.C.) \* Lynch-Staunton Banks (or Kinsella) Callbeck Mahovlich Chaput Ringuette-Maltais Christensen Spivak

\*Ex Officio Members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Callbeck substituted for that of the Honourable Senator Merchant (February 24, 2003).

The name of the Honourable Senator Banks substituted for that of the Honourable Senator Day (February 26, 2003).

The name of the Honourable Senator Christensen substituted for that of the Honourable Senator Phalen (February 26, 2003).

The name of the Honourable Senator Mahovlich substituted for that of the Honourable Senator Graham (February 26, 2003).

The name of the Honourable Senator Chaput substituted for that of the Honourable Senator LaPierre (February 26, 2003).

# LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS

Présidente: L'honorable Joan Fraser

Vice-président: L'honorable Leonard J. Gustafson

Les honorables sénateurs:

Adams Eyton \* Carstairs, c.p. Johnson (ou Robichaud, c.p.) \* Lynch-Staunton Banks (ou Kinsella) Callbeck Mahovlich Chaput Ringuette-Maltais Christensen Spivak

\* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité:

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Callbeck substitué à celui de l'honorable sénateur Merchant (le 24 février 2003).

Le nom de l'honorable sénateur Banks substitué à celui de l'honorable sénateur Day (le 26 février 2003).

Le nom de l'honorable sénateur Christensen substitué à celui de l'honorable sénateur Phalen (le 26 février 2003).

Le nom de l'honorable sénateur Mahovlich substitué à celui de l'honorable sénateur Graham (le 26 février 2003).

Le nom de l'honorable sénateur Chaput substitué à celui de l'honorable sénateur LaPierre (le 26 février 2003).

Communication Canada - Édition Ottawa (Ontario) K1A 0S9

Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada

Published by the Senate of Canada

Available from: Communication Canada

Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

### MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, February 25, 2003 (12)

[English]

The Standing Senate Committee on Transport and Communications met this day at 9:57 a.m., in Room 256-S, Centre Block, the Chair, the Honourable Joan Fraser, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Adams, Callbeck, Fraser, and Johnson (4).

*In attendance*: Terrence Thomas and Joseph P. Dion, Research Officers, Parliamentary Research Branch, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, October 24, 2002, the committee continued its examination of Bill S-8, An Act to amend the Broadcasting Act (For complete text of Order of Reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1, dated October 29, 2002).

### WITNESSES:

From the Department of Canadian Heritage:

Marc O'Sullivan, Director General, Broadcasting Policy and Innovation;

Larry Durr, Director, Broadcasting Distribution Services;

Mario Lepage, Legal Counsel.

Mr. O'Sullivan made a statement and answered questions.

At 10:30 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, February 27, 2003 (13)

[English]

The Standing Senate Committee on Transport and Communications met this day at 11:03 a.m., in Room 256-S, Centre Block, the Chair, the Honourable Joan Fraser, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Banks, Callbeck, Chaput, Christensen, Eyton, Fraser, Johnson, Kinsella, Mahovlich, Ringuette-Maltais, and Spivak (11).

Other senator present: The Honourable Senator Day (1).

*In attendance*: Terrence Thomas and Joseph P. Dion, Research Officers, Parliamentary Research Branch, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

### PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 25 février 2003 (12)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications se réunit aujourd'hui à 9 h 57, dans la pièce 256-S, de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Joan Fraser (*présidente*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Adams, Callbeck, Fraser et Johnson (4).

Également présents: Terrence Thomas et Joseph P. Dion, attachés de recherche, Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 24 octobre 2002, le comité poursuit son étude du projet de loi S-8, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion (pour le texte intégral de l'ordre de renvoi, voir les délibérations du comité, fascicule nº 1, du 29 octobre 2002).

### TÉMOINS:

Du ministère du Patrimoine canadien:

Marc O'Sullivan, directeur général, Politique de la radiodiffusion et innovation;

Larry Durr, directeur, Services de distribution de la radiodiffusion;

Mario Lepage, conseiller juridique.

M. O'Sullivan fait une déclaration et répond aux questions.

À 10 h 30, il est convenu que le comité suspende ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ:* 

OTTAWA, le jeudi 27 février 2003 (13)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications se réunit aujourd'hui, à 11 h 03, dans la salle 256-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Joan Fraser (*présidente*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Banks, Callbeck, Chaput, Christensen, Eyton, Fraser, Johnson, Kinsella, Mahovlich, Ringuette-Maltais et Spivak (11).

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Day (1).

*Également présents:* Terrence Thomas et Joseph P. Dion, attachés de recherche, Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, October 24, 2002, the committee continued its examination of Bill S-8, An Act to amend the Broadcasting Act (For complete text of Order of Reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1, dated October 29, 2002).

The committee resumed clause-by-clause consideration of Bill S-8, An Act to amend the Broadcasting Act.

It was agreed that clause 1 be reconsidered.

The Honourable Senator Spivak moved:

THAT Bill S-8 be amended in clause 1, on page 1, by adding after line 13 the following:

"(3) The Commission shall not make an award or order under this section pursuant to which the Corporation becomes liable for the payment of costs."

QUE le projet de loi S-8 soit modifié, à l'article 1, à la page 1, par adjonction, après la ligne 15, de ce qui suit:

«(3) Le Conseil ne peut prendre, aux termes du présent article, une décision qui aurait pour effet de rendre la Société responsable du paiement des frais.».

After debate, the question being put on the motion, it was negatived on the following division:

### YEAS

The Honourable Senators: Chaput, Johnson, and Spivak — 3.

# NAYS

The Honourable Senators: Banks, Callbeck, Christensen, Eyton, Kinsella, Mahovlich, and Ringuette-Maltais — 7.

# **ABSTENTIONS**

The Honourable Senator: Fraser — 1.

It was agreed that clause 1 again carry.

It was agreed that Bill S-8 now carry, on division.

It was agreed that certain observations be appended to the committee's report on the Bill, that the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorised to finalise the text thereof, and that the Chair then be authorised to report the Bill to the Senate.

At 11:35 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the Chair.

ATTEST:

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 24 octobre 2002, le comité poursuit l'examen du projet de loi S-8, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion (voir le texte complet de l'ordre de renvoi dans le fascicule nº 1 des délibérations du comité daté du 29 octobre 2002).

Le comité reprend l'étude article par article du projet de loi S-8, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion.

Il est convenu de réserver l'article 1.

L'honorable sénateur Spivak propose:

QUE le projet de loi S-8 soit modifié, à l'article 1, à la page 1, par adjonction, après la ligne 15, de ce qui suit:

«(3) Le Conseil ne peut prendre, aux termes du présent article, une décision qui aurait pour effet de rendre la Société responsable du paiement des frais.»

THAT Bill S-8 be amended in clause 1, on page 1, by adding after line 13 the following:

"(3) The Commission shall not make an award or order under this section pursuant to which the Corporation becomes liable for the payment of costs."

Après discussion, la question, mise aux voix, est rejetée de la facon suivante:

### **OUI**

Les honorables sénateurs: Chaput, Johnson et Spivak — 3.

# NON

Les honorables sénateurs: Banks, Callbeck, Christensen, Eyton, Kinsella, Mahovlich et Ringuette-Maltais — 7.

# **ABSTENTIONS**

L'honorable sénateur: Fraser — 1.

Il est convenu d'adopter l'article 1.

Il est convenu d'adopter le projet de loi S-8 avec dissidence.

Il est convenu d'annexer certaines observations au rapport du comité sur le projet de loi, d'autoriser le Sous-comité du programme et de la procédure à mettre la dernière main au texte du rapport et d'autoriser ensuite la présidente à faire rapport du projet de loi au Sénat.

À 11 h 35, il est convenu que le comité suspende ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

Le greffier du comité,

Till Heyde

Clerk of the Committee

### **EVIDENCE**

OTTAWA, Tuesday February 25, 2003

The Standing Senate Committee on Transport and Communications met this day at 9:57 a.m. to consider Bill S-8, an Act to amend the Broadcasting Act.

The Honourable Senator Joan Fraser (Chairman) in the Chair.

[Translation]

**The Chairman:** Today, we continue our examination of Bill S-8, an Act to amend the Broadcasting Act. We are pleased to welcome witnesses from the Department of Canadian Heritage.

[English]

We welcome Mr. Marc O'Sullivan, Director General, Broadcasting Policy and Innovation; Mr. Larry Durr, Director, Broadcasting Distribution Services; and Mr. Mario Lepage, Legal Counsel.

Please proceed.

Mr. Marc O'Sullivan, Director General, Broadcasting Policy and Innovation, Department of Canadian Heritage: I will make a short statement and then open it up for questions.

[Translation]

When we first appeared before this committee on May 30, 2001, when Bill S-7 was before you for consideration, we expressed agreement in principle with the aims of the bill, although we also shared with you some of the concerns we had about the draft legislation's inherent problems, specifically the marked differences between the broadcasting and telecommunications sectors.

[English]

The differences between the broadcasting and telecommunications systems that have been pointed out by various witnesses in front of this committee and also in front of the House of Commons committee are still at issue in terms of considering the merits of this bill. Important concerns have been raised before both committees in terms of the differences between the operations of the two sectors: the number of hearings and the number of interveners; the nature of the hearings; public participation in the broadcasting and telecom proceedings; and the different objectives of the proceedings. Concerns have also been raised about money being diverted from programming to intervener funding and the impact of an intervener funding regime on small and non-profit broadcasters.

Members of the House of Commons Standing Committee on Canadian Heritage, looked at possible amendments at length, and I know that you have also considered possible amendments to the bill to take these concerns into account. There have been discussions about amendments to exempt certain broadcasters

### TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 25 février 2003

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications se réunit aujourd'hui à 9 h 57 pour étudier le projet de loi S-8, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion.

Le sénateur Joan Fraser (présidente) occupe le fauteuil.

[Français]

La présidente: Nous continuons aujourd'hui notre examen du projet de loi S-8, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion. Nous accueillons aujourd'hui des témoins du ministère du Patrimoine canadien.

[Traduction]

Nous accueillons M. Marc O'Sullivan, directeur général, Politique de la radiodiffusion et innovation; M. Larry Durr, directeur, Services de distribution de la radiodiffusion; et M. Mario Lepage, conseiller juridique.

Allez-y.

M. Marc O'Sullivan, directeur général, Politique de la radiodiffusion et innovation, ministère du Patrimoine canadien: Je vais faire un court exposé et ensuite, je répondrai à vos questions.

[Français]

Lorsque nous avons comparu pour la première fois devant ce comité, le 30 mai 2001, alors que le projet de loi était S-7 devant vous, nous avions fait part de notre appui de principe avec les objectifs du projet de loi, bien que nous avions également fait part de nos préoccupations quant aux difficultés inhérentes avec le projet de loi, notamment en ce qui a trait aux différences marquées entre les secteurs de la radiodiffusion et des télécommunications.

### [Traduction]

Les différences entre le secteur de la radiodiffusion et le secteur des télécommunications qui ont été signalées par les différents témoins qui se sont succédé devant ce comité, et également devant le Comité de la Chambre des communes, sont toujours au coeur du débat sur le bien-fondé de ce projet de loi. Des préoccupations importantes ont été soulevées devant les deux comités en ce qui concerne les différences touchant le fonctionnement de ces deux secteurs: nombre d'instances et nombre d'intervenants; nature des instances; participation du public dans les instances de radiodiffusion et de télécommunications; et objectifs différents de ces instances. Des préoccupations ont également été exprimées sur le fait que de l'argent destiné à la programmation était détourné pour financer les intervenants, de même que sur l'impact du système de financement des intervenants sur les petits radiodiffuseurs et les radiodiffuseurs sans but lucratif.

Les membres du Comité permanent de la Chambre des communes du patrimoine canadien ont examiné longuement certains amendements possibles et je sais que vous aussi, vous avez étudié des amendements possibles au projet de loi pour tenir compte de ces préoccupations. Il y a eu des discussions sur des from an intervener funding regime. There has been a debate about whether the CBC should be exempted, saying on the one hand that the CBC is already hard-pressed for funds and should not have additional obligations imposed on it. Others say that to exclude the national public broadcaster would defeat the purpose of the bill. Similar debate also took place with respect to exemptions for small broadcasters, exemptions for Aboriginal broadcasters, such as the Aboriginal Peoples Television Network, and exemptions for educational channels. There has been quite a bit of controversy about whether the bill should proceed as it is or whether it should be amended.

### [Translation]

As you know, the House of Commons Standing Committee on Canadian Heritage is currently examining the broadcasting system and is poised to table a report, possibly in late March or April. May I respectfully suggest that it would be a good idea to consider intervener funding in conjunction with the broader issue of examining the Standing Committee's report on the state of the broadcasting system. This approach would allow you to consider at the same time this issue and the broader one now being examined by the House committee, namely the analysis of the broadcasting system's policies and regulations, and issues such as content, ownership and the impact of new technologies on the legislative and regulatory framework of the Canadian broadcasting system. Specifically, there is the question of Part II licensing fees charged to broadcasters. I know that broadcasters have established a link between these fees and the additional obligation to pay intervener funding, as proposed in Bill S-8. If the Standing Committee were to make recommendations concerning Part II licensing fees, this could potentially tie in with the whole issue of intervener funding.

# [English]

I conclude my statement on that note, highlighting the contentious issues raised in consideration of the bill.

**The Chairman:** It is my impression that when the predecessor of this bill was before this same committee, a year or more ago, that the department was essentially favourable. I am not quite sure what has changed. Could you enlighten me?

Mr. O'Sullivan: The department supported the bill in principle when it was first introduced. There was a distinction that we tried to make and maybe got lost in the various proceedings. The objective of the act is obviously hard to argue against: to get more participation in broadcasting hearings. That is a valuable objective. However, we pointed out that there are marked differences between the telecommunications and broadcasting sectors. We pointed out that the two sectors are structured very differently. The nature of the proceedings before the CRTC are such that broadcasting proceedings are very informal in nature and already garner quite a bit of public participation. On the

amendements visant à exclure certains radiodiffuseurs du système de financement des intervenants. Il y a eu des discussions également pour savoir si la Société Radio-Canada ne devait pas être exclue, en disant que la SRC était déjà suffisamment aux abois du côté financier qu'elle ne devrait pas se voir imposer des obligations additionnelles. D'autres disent que le fait d'exclure le radiodiffuseur public national aurait pour effet de miner le but même du projet de loi. Un débat semblable a également eu lieu concernant l'exclusion des petits radiodiffuseurs, des radiodiffuseurs autochtones comme le Aboriginal Peoples Television Network et la télévision éducative. Il y a eu un débat très controversé pour savoir si le projet de loi devait rester tel qu'il est ou s'il devait être modifié.

### [Français]

Comme vous le savez, le Comité permanent du Patrimoine canadien de la Chambre des communes étudie présentement le système de radiodiffusion et est à la veille de déposer son rapport, attendu à la fin mars ou possiblement au mois d'avril. Si vous nous permettez de suggérer respectueusement qu'il serait peut-être opportun de considérer la question de l'attribution de frais pour les intervenants dans le cadre plus général du rapport du comité permanent sur l'état du système de radiodiffusion. Cette approche permettrait d'intégrer cette question au contexte plus vaste que le comité permanent étudie présentement, soit l'analyse des politiques et de la réglementation du système de radiodiffusion, ce qui comprend en outre des enjeux de contenu, de propriété, en plus de considérer l'impact des nouvelles technologies sur le cadre législatif, réglementaire du système canadien de radiodiffusion. À titre d'exemple, je mentionne les frais de licence, à la partie II, qui sont imposés aux radiodiffuseurs. Je sais que les radiodiffuseurs ont fait le lien entre ces frais et une obligation additionnelle pour payer les frais d'intervenants qui seraient proposés dans ce projet de loi S-8. S'il y a des recommandations du comité permanent sur les frais de la partie II du CRTC, cela aurait un lien potentiel avec la question des frais pour les intervenants.

### [Traduction]

Je conclus mon exposé sur cette note, en mettant en relief des questions controversées soulevées au cours de l'étude de ce projet de loi.

La présidente: J'ai l'impression que lorsque le prédécesseur de ce projet de loi est passé devant notre comité, il y a un an ou plus, le ministère lui était essentiellement favorable. Je ne suis pas sûre de ce qui a pu changer. Pourriez-vous m'éclairer à ce sujet?

M. O'Sullivan: Le ministère a appuyé le projet de loi en principe lorsqu'il a été présenté initialement. Il y avait une distinction que nous avons tenté de faire et peut-être que nous nous sommes perdus dans les diverses audiences. De toute évidence, il est difficile de contester les objectifs de la loi: avoir plus de participation dans les audiences sur la radiodiffusion. Il s'agit d'un objectif très louable. Toutefois, nous avons signalé qu'il y avait des différences marquées entre les secteurs des télécommunications et de la radiodiffusion. Nous avons signalé que les deux secteurs avaient des structures très différentes. La nature des audiences du CRTC est telle que les instances sur la

telecom side, on the other hand, a small number of industry players are involved and there are far fewer hearings. The telecom sector has less than 10 hearings in a typical year. The difference in the nature of the two systems is such that we realize, and we said as much, that it is not obvious how to apply an intervener funding regime to broadcasting. It is much more complicated to do so in broadcasting than it would be in telecommunications.

As the bill was debated and as witnesses appeared, it became obvious that there were many concerns about the impact it would have as an additional burden and obligation on the broadcasters. We have to keep in mind that we are talking about a gamut of players. We are talking about 600 private broadcasters. CBC has about 80 radio stations and almost 25 television stations. We are talking about some 2,000 cable licencees. There is a multitude of players.

The issue has often been portrayed as a David-and-Goliath situation. There are a number of quite small radio stations. They have a legitimate concern about how this bill would impact their bottom line. Some have argued that the real objective of the amendment contained in the bill is to allow more fulsome debate vis-à-vis certain of the big players. There were examples given of dealing with the larger cable companies. However, the fact is that this amendment, if passed, opens up the system. Who knows how it will be applied and what the result will be.

Broadcasting proceedings before the CRTC touch a whole gamut of issues. They touch on programming issues, whilst on the telecom side oftentimes the hearings have to do with rate setting. This is a black-and-white issue. We are talking about whether a certain rate is appropriate, and various economic analyses are conducted to determine the appropriate rate. In broadcasting, we are trying to juggle many competing interests. We are often trying to juggle conflicting objectives of the Broadcasting Act, which push and pull the CRTC in several different directions.

I am not sure this lends itself to the type of regime that is being contemplated here, one that works fine apparently. Witnesses have said that it works fine on the telecom side, but it is not as obvious that it would work as well on the broadcasting side.

**The Chairman:** Forgive me, but all of this was true a year and a half ago as well. Your ministry is supposed to be aware of how many broadcasting outlets there are and how the system works. My question was: What has changed? I would draw to your attention that the CRTC, when its representatives appeared

radiodiffusion sont très informelles et qu'elles suscitent déjà beaucoup de participation du public. Par contre, dans l'industrie des télécommunications, le nombre d'acteurs est moins élevé et il y a beaucoup moins d'instances. Dans une année typique, on compte moins de 10 instances dans ce secteur. La différence touchant la nature de ces deux secteurs est telle que nous avons pris conscience, et nous l'avons fait savoir, qu'il n'était pas évident de trouver une façon d'appliquer un système de financement des intervenants dans le domaine de la radiodiffusion. Il est beaucoup plus difficile de le faire dans le secteur de la radiodiffusion que dans celui des télécommunications.

Au fur et à mesure de la progression des travaux et de la comparution des témoins, il est devenu évident qu'il y avait beaucoup de préoccupations au sujet des répercussions du projet de loi, qui constituait un fardeau et une obligation additionnels pour les radiodiffuseurs. Il ne faut pas oublier que nous parlons d'une gamme très variée d'acteurs. Nous parlons de quelque 600 radiodiffuseurs privés. La SCR compte environ 80 stations radio et presque 25 stations de télévision. Nous parlons d'environ 2 000 titulaires de licence de câblodistribution. Il s'agit d'un très grand nombre d'acteurs.

On a souvent comparé cette question au combat de David contre Goliath. Il y a beaucoup de stations radio très petites. Elles ont des inquiétudes bien légitimes en ce qui concerne les répercussions de ce projet de loi sur leur bilan. Certains ont prétendu que l'objectif véritable de l'amendement que constitue ce projet de loi était de permettre un débat plus complet dans le cas des acteurs importants. On a donné des exemples sur la façon de traiter avec les câblodistributeurs de plus grande taille. Toutefois, si cet amendement était adopté, il aurait pour effet d'ouvrir le système. Qui sait comment il sera appliqué et quels en seront les résultats.

Les audiences du CRTC touchant la radiodiffusion concernent une gamme variée de questions. Elles portent sur les questions de programmation, tandis que du côté des télécommunications, les audiences portent souvent sur les tarifs. Il s'agit d'une question tranchée, blanc ou noir. Nous discutons pour savoir si un tarif donné est approprié et diverses analyses économiques sont réalisées pour déterminer quel est le tarif approprié. En radiodiffusion, nous essayons d'équilibrer de nombreux intérêts contradictoires. Nous essayons souvent d'équilibrer les objectifs conflictuels prévus dans la Loi sur la radiodiffusion et qui tirent le CRTC dans plusieurs directions à la fois.

Je ne suis pas sûr que cette situation se prête au type de régime que l'on envisage ici, régime qui, en apparence, fonctionne bien. Des témoins nous ont dit que cela fonctionne bien du côté des télécommunications, mais il n'est pas évident qu'il en sera de même dans le secteur de la radiodiffusion.

La présidente: Veuillez m'excuser, mais cela était tout aussi vrai il y a un an et demi. Votre ministère est censé être au courant du nombre de services de radiodiffusion qui existe et de la façon dont le système fonctionne. Ma question était la suivante: qu'est-ce qui a changé? J'attirerais votre attention sur le fait que lorsque les

before us, did not seem to see any difficulty at all in administering a system such as the one being proposed.

If this committee rejects this bill, which of course it is free to do, we have to explain to the Senate why, and that is what I am trying to find out. What is different now? Is it just that you feel you had not done your homework the last time?

Mr. O'Sullivan: When the bill was introduced, as I said, we pointed out what I have just mentioned in terms of the differences between the two systems. What was not clear in our minds at that time was what would be the impact or the consequences of trying to impose an intervener funding regime on the broadcasting system in light of those differences. That is why bills are debated in committee. That is why witnesses appear and provide their input. We were informed by those appearances and by the information provided. We indicated our preoccupation with the differences between the two systems. The various witnesses who appeared before the committee and the debates amongst committee members highlighted legitimate concerns vis-à-vis the difficulties in trying to implement the system on the broadcasting side.

The House of Commons committee studying the bill was in the throes of trying to sort out potential amendments when they asked for an extension to give further consideration of the bill. That extension was refused. The bill was at report stage when prorogation occurred. Therefore, back in May of 2001. Were we certain about the difficulties? No, we were not.

We had a sense that it would be difficult to marry the telecom intervener funding system with the broadcasting system, and we pointed that out. What has changed over the past two years is that the submissions of witnesses and the debates that have taken place in committee have highlighted all of these concerns. I feel that they are legitimate concerns. I cannot just ignore them and say the principle is fine so let us proceed nevertheless. Maybe we should have done our homework better and made these points more strenuously at the outset. I accept that. However, this is what happens when a bill is debated over the course of almost two years.

**Senator Callbeck:** Are you saying that since you were here in May of 2001, you have changed your opinion because of the discussions that have taken place in committee?

Mr. O'Sullivan: Yes. We were preoccupied with the differences between the two systems. Originally we were uncertain about how the system could be implemented on the broadcasting side. The CRTC looks at the situation in the following terms: If legislation gives them the responsibility to implement a regime, they will implement that regime. It is their job to do so and they will do so. For the CRTC, it is a matter of looking at whether they can we do

représentants du CRTC ont comparu devant nous, ils n'ont pas semblé voir de difficulté, quelle qu'elle soit, dans l'administration d'un système comme celui qui est proposé.

Si le présent comité rejette ce projet de loi, ce qu'il a tout le loisir de faire évidemment, nous devons dire pourquoi au Sénat et c'est justement ce que j'essaie de trouver. Qu'est-ce qui est différent maintenant? Est-ce parce que vous pensez que vous n'avez pas bien fait votre travail la dernière fois?

M. O'Sullivan: Lorsque le projet de loi a été présenté, comme je l'ai dit, nous avons signalé ce que je viens juste de dire en termes de différence entre les deux systèmes. Ce qui n'était pas clair dans notre esprit à ce moment-là, c'était les répercussions ou les conséquences que pourrait avoir sur le secteur de la radiodiffusion le fait d'imposer un système de financement des intervenants, compte tenu de ces différences. C'est pour cette raison que les projets de loi sont débattus en comité. C'est la raison pour laquelle les témoins comparaissent et donnent leur avis. Nous avons été informés par ces comparutions et par l'information qui a été donnée. Nous avons fait état de nos préoccupations concernant les différences entre les deux systèmes. Les divers témoins qui ont comparu devant le comité et le débat entre les membres du comité ont fait ressortit des préoccupations légitimes vis-à-vis de l'application du système dans le secteur de la radiodiffusion.

Le comité de la Chambre des communes qui étudiait le projet de loi était au coeur du débat visant à départager des amendements potentiels lorsqu'il a demandé une prolongation pour pousser plus loin l'étude du projet de loi. Cette prolongation lui a été refusée. Le projet de loi en était au stade du rapport lorsque la prorogation a eu lieu. Par conséquent, si l'on retourne à mai 2001, étions-nous certains des difficultés? Non, nous ne l'étions pas.

Nous avions le sentiment qu'il serait difficile d'appliquer au secteur de la radiodiffusion le système de financement des intervenants emprunté au secteur des télécommunications, et nous l'avons fait savoir. Ce qui a changé au cours des deux dernières années, c'est que les représentations des témoins et les débats qui ont eu lieu au sein du comité ont mis en relief toutes ces inquiétudes. J'estime qu'il s'agit de préoccupations bien légitimes que je ne peux pas tout simplement pas balayer du revers de la main sous prétexte que le principe de base est louable. Peut-être aurions-nous pu faire mieux notre travail et insister davantage sur ces points dès le départ. Je peux accepter cette critique. Toutefois, c'est ce qui arrive lorsqu'un projet de loi est débattu pendant une période de presque deux ans.

Le sénateur Callbeck: Est-ce que vous dites que depuis votre comparution en mai 2001, vous avez changé d'idée à cause des discussions qui ont eu lieu ici, devant le comité?

M. O'Sullivan: Oui. Nous étions préoccupés par les différences entre les deux systèmes. Initialement, nous n'étions pas certains de la façon dont le système pourrait être appliqué au secteur de la radiodiffusion. Le CRTC voit la situation de la manière suivante: si la loi lui donne la responsabilité de mettre en application un régime, il va l'appliquer. C'est son travail de le faire et il le fera. Pour le CRTC, c'est une question de voir s'il peut faire quelque

something. They will say, "Yes, we can, because we will do what we normally do. We will issue a public notice, we will ask for comments and we will develop regulations and a regime for implementing this."

We must look at this bill in terms of the impact it could have on the broadcasting system. We have concerns about that, notably because the open-ended regime as proposed in the legislation gives full discretion to the CRTC. We do not know the end result. The CRTC will consult. Under such a regime, they would develop regulations to establish an intervener funding regime. We do not know what that will be and we do not know what the impact will be on the broadcasters.

The CRTC would obviously try to minimize the impact and will administer the regime in a way that is as feasible as possible, but it remains an unknown. I understand the concerns of the industry players — the private broadcasters and the public broadcasters. They have all expressed concerns about this regime. It is difficult for us to just ignore that and support the bill.

**Senator Callbeck:** Obviously you are against this bill now; is that right?

Mr. O'Sullivan: Yes.

**Senator Callbeck:** Therefore, do you not think there is any way of getting around this intervener funding. The CBC and non-profit broadcasters want to be excluded. Do you not think that is a possibility?

Mr. O'Sullivan: It is a possibility. The bill could be amended to exclude public broadcasters and not-for-profit broadcasters. At one point, an amendment was being contemplated to exclude small private broadcasters as well, on the basis of who pays and who does not pay the Part II licence fees. The bill could be amended. A decision on whether to exempt certain categories of broadcasters is open to the committee, of course.

When amendments were debated in the House of Commons, we saw how contentious the debate became. On the one hand, some were saying that we need to exempt the CBC; others saying that we cannot exempt a national broadcaster. The hearings that garner the most public attention are the CBC hearings. An impasse occurred in the House of Commons over formulating amendments that would make the bill more palatable.

**Senator Callbeck:** Of the amendments that have been suggested, you do not favour any.

**Mr. O'Sullivan:** For example, if the CBC is exempted, there will be opposing views. On the one hand, some will say that the CBC does not need an additional financial obligation; on the other hand, some will say that the CBC is a national public broadcaster

chose. Il va répondre: «Oui, nous pouvons, parce que nous ferons ce que nous faisons normalement. Nous allons émettre un avis public, nous allons demander les observations et nous allons élaborer un règlement et un régime pour mettre cela en pratique.»

Nous devons examiner les répercussions que ce projet de loi pourrait avoir sur le système de radiodiffusion. Nous avons des réserves à ce sujet, notamment du fait que le régime illimité qui est proposé dans la législation donne une entière discrétion au CRTC. Nous ne savons pas quel en sera le résultat final. Le CRTC fera des consultations. En vertu d'un tel régime, il élaborera des règlements pour créer un système de financement des intervenants. Nous ne savons pas à quoi il ressemblera et nous ne connaissons pas les répercussions qu'il aura sur les radiodiffuseurs.

Évidemment, le CRTC fera le nécessaire pour atténuer le plus possible les répercussions et administrera le régime de la meilleure manière possible, mais cela demeure une inconnue. Je comprends les préoccupations des acteurs de cette industrie, les radiodiffuseurs privés et les radiodiffuseurs publics. Tous les deux ont exprimé des préoccupations à l'égard de ce régime. Il nous est difficile d'ignorer tout cela et de donner notre appui au projet de loi.

Le sénateur Callbeck: Évidemment, vous êtes maintenant contre le projet de loi, n'est-ce pas?

M. O'Sullivan: Oui.

Le sénateur Callbeck: Par conséquent, ne pensez-vous pas qu'il y a une façon de contourner ce financement des intervenants. La SRC et les radiodiffuseurs sans but lucratif veulent être exclus. Ne pensez-vous pas que cela pourrait être une possibilité?

M. O'Sullivan: Il s'agit d'une possibilité. Le projet de loi pourrait être modifié de manière à exclure les radiodiffuseurs publics et les radiodiffuseurs sans but lucratif. À un moment donné, un amendement a été contemplé visant à exclure les petits radiodiffuseurs privés également, en utilisant comme critère ceux qui paient des droits de licence de la partie II et ceux qui n'en paient pas. Le projet de loi pourrait être modifié. Évidemment, la décision d'exclure certaines catégories de radiodiffuseurs appartient au comité.

Lorsque les modifications ont été débattues à la Chambre des communes, nous avons vu à quel point le débat était devenu controversé. D'une part, certains disaient qu'il fallait que la SRC soit exclue; d'autres disaient que nous ne pouvons pas exclure un radiodiffuseur national. Les audiences qui reçoivent le plus d'attention du public sont celles qui touchant la SRC. La Chambre des communes en est arrivée à une impasse lorsqu'elle a tenté de formuler des modifications qui rendraient le projet de loi plus acceptable.

Le sénateur Callbeck: Vous ne favorisez aucun des amendements proposés.

**M.** O'Sullivan: Par exemple, si la SRC est exclue, il y aura des points de vue contradictoires. D'une part, il y a ceux qui diront que la SRC n'a pas besoin d'obligations additionnelles et, d'autre part, il y a ceux qui diront qu'à titre de radiodiffuseur public

and therefore must be part of this regime. People must be able to get funding for their interventions in proceedings dealing with the CBC.

I am commenting on the bill as it stands. In terms of possible amendments, they are all possible, but each one raises other issues. If you exempt one, then the others will say, "What about exempting educational broadcasters and Aboriginal broadcasters as well? Each exemption leads to calls for further exemptions, and then we get into a debate about whether we are eviscerating the bill.

Some have stated that the issue boils down to whether you trust the CRTC to implement this regime. Some have said the bill should be passed and then trust the CRTC to implement it as they see fit. Some have said that we cannot do that; we have to establish certain parameters in the bill to exclude certain people and allow for others. There are many options open to the committee in considering the bill.

**Senator Callbeck:** With any amendment, we will get people supporting both sides, right?

Mr. O'Sullivan: Yes.

**Senator Callbeck:** In other words, the amendments that have been proposed have you on one side or the other, or are you just down the middle?

**Mr. O'Sullivan:** I am counting on the bill as it stands. I have briefed my superiors on the bill as it stands. I do not have instructions in terms of saying the bill would be acceptable with a certain amendment.

When this question was debated previously, the department's position was, and remains, that we were commenting on the bill as it stands. Today, we are saying that if the committee sees fit to trust the CRTC to implement this regime, then do so. Others will say no, we cannot do that; we need to establish exemptions already in the legislation.

**Senator Callbeck:** In other words, the department does not see fit to trust the CRTC; is that what you are saying?

Mr. O'Sullivan: No, that is not what I am saying.

**Senator Callbeck:** I find this very confusing because I was here when you presented a brief before. In fact, I have it here. There was no question in my mind that you were supportive of this legislation. I have listened to all the witnesses.

You have obviously turned full circle on this thing. I would like to know the witnesses that really changed your mind, because they have not changed my mind. I would like to know what I missed here.

**Mr.** O'Sullivan: It was the witnesses here and it was also witnesses before the House committee.

Senator Callbeck: Can you be specific?

national, la SRC doit absolument faire partie du régime. Les gens doivent être en mesure d'obtenir du financement pour payer les frais de leurs interventions dans les audiences portant sur la SRC.

Mes observations portent sur le projet de loi dans sa forme actuelle. Pour ce qui est des amendements possibles, ils sont tous possibles, mais chacun soulève d'autres préoccupations. Si vous faites une exception pour un, certains diront pourquoi n'accordet-on pas le même traitement aux radiodiffuseurs qui font de la télévision éducative et aux radiodiffuseurs autochtones? Chaque exemption en appelle une autre et c'est alors que nous sommes plongés dans un débat visant à savoir si nous ne sommes pas en train de vider le projet de loi de sa substance.

Certains ont affirmé que la question se résume à savoir si vous faites confiance au CRTC pour mettre ce régime en application. Certains ont prétendu qu'il faudrait adopter le projet de loi et ensuite, faire confiance au CRTC pour qu'il le mette en application de la façon dont il juge appropriée. Certains ont prétendu qu'on ne pouvait le faire, qu'il fallait établir certains paramètres dans le projet de loi pour exclure certaines personnes et en viser d'autres. De nombreuses options s'offrent encore au comité dans l'étude de ce projet de loi.

Le sénateur Callbeck: Quel que soit l'amendement, vous retrouverez des gens des deux côtés, non?

### M. O'Sullivan: Oui.

Le sénateur Callbeck: En d'autres mots, les amendements qui ont été proposés vous retrouvent d'un côté ou de l'autre, ou ne seriez-vous pas en plein centre?

M. O'Sullivan: Je parle du projet de loi tel qu'il est formulé. J'ai renseigné mes supérieurs sur le projet de loi tel qu'il est. Je n'ai pas d'instructions pour dire si le projet de loi est acceptable s'il comporte un amendement particulier.

Lorsque cette question a été discutée antérieurement, la position du ministère était, et demeure, que nous faisons des observations sur le projet de loi tel qu'il est. Aujourd'hui, nous disons que si le comité juge bon de faire confiance au CRTC pour appliquer ce régime, alors soit. D'autres diront non, qu'on ne peut le faire, qu'il faut préciser des exclusions dans la loi.

Le sénateur Callbeck: En d'autres termes, le ministère ne juge pas bon de faire confiance au CRTC; est-ce ce que vous dites?

M. O'Sullivan: Non, ce n'est pas ce que je dis.

Le sénateur Callbeck: Je trouve cela très déroutant parce que j'étais ici lorsque vous avez présenté un mémoire avant. En fait, je l'ai ici et il n'y avait aucun doute dans mon esprit que vous appuyiez ce projet de loi. J'ai entendu tous les témoins.

De toute évidence, vous avez fait volte-face sur cette question. J'aimerais savoir quels témoins ont vraiment changé votre avis, parce qu'ils n'ont pas changé le mien. J'aimerais savoir qu'est-ce qui m'a échappé.

M. O'Sullivan: Ce sont les témoins qui ont comparu devant le présent comité et les témoins qui ont comparu devant le comité de la Chambre.

Le sénateur Callbeck: Pouvez-vous être plus précis?

Mr. O'Sullivan: Essentially, all the broadcasters have raised concerns with the bill, both the private broadcasters and the public broadcasters. I will not point to one specific witness and say it is that witness, that person, or that individual who convinced us. It is just that all the witnesses who spoke about their concerns surrounding the potential impact of the bill on them raised legitimate concerns. That was exemplified by the long and contentious debate that took place in the other House over the bill. That committee is also working on a study of the broadcasting system. The committee that is about to table a report to the government, to which the government will have to respond, itself is unable to come to a consensus on how to deal with this bill. That raised red flags. It is difficult for us to say there is no problem with this bill when we see how contentious it is and how it is impossible for the House committee to arrive at a consensus on the bill. For the department to lend its support to the bill in the face of all these unresolved matters is difficult.

**Senator Callbeck:** When did the Canadian Heritage Committee in the other place begin to study the Broadcasting Act?

Mr. O'Sullivan: They started in November 2001.

The Chairman: At the outset, you said that the department favoured the principle of this bill, which is that those advocacy groups, consumer groups and people who represent some facet of the public's interest in the broadcasting system feel they should be able to get more expert input than they now can with the financial means they currently have. You said that you favoured the principle of helping them, but you do not favour this way of doing it. Have you any thoughts about alternative ways of helping them get the resources that they believe they need?

Mr. O'Sullivan: I have been in my current position for two years, and I have yet to receive representations from anyone saying that proceedings before the CRTC are unfair because they do not allow for intervener funding. From a public policy perspective, if I were to ask whether there was a problem here that needs to be fixed through an amendment to the act, we have never been approached by groups saying that there is a problem that needs to be fixed.

I am not aware of major proceedings before the CRTC in recent years whereby groups that absolutely wanted to intervene were not able to do so and therefore felt frustrated. If they were frustrated, they have not communicated those frustrations to us. When a public policy analysis conducted, one asks if there is a problem and one does a diagnosis of the current system. I have yet to have see indications that there is a problem that needs to be fixed to begin with. Everyone agrees with the objective of making the process as open and transparent as possible.

If we ask ourselves right now whether there is a major deficiency in the way the CRTC operates that frustrates the will of people who want to intervene and if we look at the facts, it is

M. O'Sullivan: Essentiellement, tous les radiodiffuseurs ont soulevé des préoccupations au sujet du projet de loi, aussi bien les radiodiffuseurs privés que les radiodiffuseurs publics. Je ne désignerai pas un témoin particulier et dire que c'est lui, que c'est cette personne particulière qui nous a convaincus. C'est simplement que tous les témoins qui ont parlé des répercussions potentielles de ce projet de loi sur leurs activités ont exprimé des préoccupations bien légitimes. On peut donner l'exemple du long et houleux débat qui a eu lieu dans l'autre Chambre au sujet du projet de loi. Ce comité de la Chambre travaille également sur une étude portant sur le système de radiodiffusion. Or, ce comité qui est sur le point de déposer un rapport au gouvernement, et auquel le gouvernement devra répondre, est lui-même incapable d'en arriver à un consensus sur la façon de traiter ce projet de loi. Ce sont des signaux d'alarme. Il nous est difficile de prétendre qu'il n'y a pas de problème avec ce projet de loi lorsque nous voyons à quel point il est controversé et à quel point il est difficile pour le comité de la Chambre des communes d'en arriver à un consensus. Il est difficile au ministère de donner son appui au projet de loi alors que tant de questions demeurent sans réponse.

Le sénateur Callbeck: Quand le Comité du patrimoine canadien de l'autre Chambre a-t-il commencé l'étude de la Loi sur la radiodiffusion?

M. O'Sullivan: En novembre 2001.

La présidente: Au départ, vous avez dit que le ministère était d'accord avec le principe de ce projet de loi, qui donne raison aux groupes de défense, aux groupes de consommateurs et aux gens qui représentent certains aspects de l'intérêt public dans le système de radiodiffusion qui estiment avoir droit à plus de services d'experts qu'ils n'en ont actuellement compte tenu de leurs moyens financiers actuels. Vous avez dit que vous étiez d'accord avec le principe de les aider, mais vous n'êtes pas d'accord avec la façon de le faire. Avez-vous des idées sur d'autres façons d'aider ces gens à obtenir les ressources dont ils pensent avoir besoin?

M. O'Sullivan: J'occupe mon poste actuel depuis deux ans et je n'ai encore reçu aucune représentation de quiconque disant que les instances du CRTC ne sont pas équitables du fait qu'elles ne prévoient pas le financement des intervenants. D'un point de vue de politique publique, si je demandais s'il y a ici un problème qui a besoin d'être réglé par l'intermédiaire d'une modification à la loi, je répondrais que jamais des groupes sont venus nous dire qu'il y avait un problème qu'il faut régler.

Au cours des dernières années, je n'ai eu connaissance d'aucune audience importante devant le CRTC où des groupes qui tenaient absolument à se faire entendre n'ont pu le faire et, par conséquent, ont été frustrés. Si tel a été le cas, nous ne l'avons jamais su. Lorsqu'on procède à un examen d'une politique publique, on se demande s'il y a un problème et on porte un diagnostic sur le système actuel. Or, je n'ai pas encore vu d'indications qu'il y a un problème à corriger. Tout le monde est d'accord avec l'objectif qui consiste à rendre le processus le plus ouvert et le plus transparent possible.

Si nous nous demandons à l'heure actuelle s'il y a une lacune importante dans le fonctionnement du CRTC qui frustre des gens qui veulent se faire entendre et si nous examinons les faits, il est difficult to see that there is a problem. The number of people who intervene before the CRTC on broadcasting matters is very high. People intervene en mass. They write letters and they appear before the commission. People are concerned about when a licence is up either for attribution or for renewal in their communities and they do intervene.

The process right now is quite open and transparent. The commission has that as one of its objectives. It puts a lot of effort into making its proceedings as open and transparent as possible, and it garners a lot of attention and input from the public. At the first step, if you ask yourself whether there is a problem that is in desperate need of being fixed, I have yet to see that. I understand that the advocates of this bill have argued that there is a problem. We can look at some of the major proceedings that have taken place, such as the licence renewals of Global TV, CTV and the CBC. There was a tremendous amount of public input. We at the department have never received a complaint from someone saying that they wanted to intervene, do research, present their own views and were denied the opportunity because they did not have the financing. That point has never been raised with us. We have never received an indication that there is a problem that needs to be fixed.

The Chairman: In fairness to those who appeared before us in favour of this bill, I do not think many of them argued that they were not able to appear. They were suggesting that the quality of the work they could put into their briefs was not of the calibre they would have wished because of a lack of resources. I did not hear anyone say they could not get to speak in front of the CRTC or they could not write a letter to the CRTC. Their representations were of another nature. I though it was pretty important to get that comment on the record.

Did you have any final remarks you want to leave with us?

**Mr. O'Sullivan:** No. I am here to make myself available to answer your questions. Thank you for this opportunity.

The committee adjourned.

# OTTAWA, Thursday, February 27, 2003

The Standing Senate Committee on Transport and Communications, to which was referred Bill S-8, to amend the Broadcasting Act, met this day at 11:03 a.m. for clause-by-clause consideration of the bill.

Senator Joan Fraser (Chairman) in the Chair.

[English]

**The Chairman:** Honourable senators, I see a quorum. We meet today to resume clause-by-clause consideration of Bill S-8, to amend the Broadcasting Act. I will take quite a few minutes to go through the procedural history of how we reached this point, in

difficile de voir qu'il y a un problème. Le nombre de personnes qui interviennent devant le CRTC sur des questions liées à la radiodiffusion est très élevé. Les gens interviennent massivement. Ils écrivent des lettres et comparaissent devant le CRTC. Les gens se préoccupent de l'attribution ou du renouvellement des licences dans leur communauté et interviennent.

Le processus actuel est assez ouvert et transparent. C'est l'un des objectifs que le CRTC doit respecter. Elle met beaucoup d'efforts à faire en sorte que ses audiences sont aussi ouvertes et transparentes que possible, et ces dernières recoivent beaucoup d'attention de la part du public et font l'objet de nombreuses d'interventions. Comme première étape, si vous vous demandez s'il y a un problème qu'il faut corriger de manière urgente, je ne l'ai pas encore vu. Je comprends que les défenseurs de ce projet de loi vont prétendre qu'il y a un problème. Nous pouvons regarder certaines des audiences importantes qui ont eu lieu, comme le renouvellement des licences de Global TV, de CTV et de la SRC. Il y a eu une quantité phénoménale d'interventions de la part du public. Au ministère, nous n'avons jamais reçu de plainte de la part de quelqu'un qui voulait intervenir, qui voulait faire de la recherche, qui voulait présenter son point de vue et qui n'a pu le faire parce qu'il n'avait pas les fonds nécessaires. Personne ne nous a fait part de quelque chose comme cela. Nous n'avons jamais reçu d'indications qu'il y avait un problème à corriger.

La présidente: En toute justice pour ceux qui ont comparu devant nous à l'appui de ce projet de loi, je ne pense pas que beaucoup d'entre eux ont prétendu qu'ils n'étaient pas capables de comparaître. Ils ont laissé entendre que du point de vue de la qualité, leur mémoire n'était pas à la hauteur de ce qu'ils auraient souhaité à cause du manque de ressources. Je n'ai entendu personne dire qu'il ne pouvait pas parler devant le CRTC ou lui écrire une lettre. Leurs représentations étaient d'une autre nature. Je pense qu'il est assez important d'apporter ces précisions aux fins du compte rendu.

Auriez-vous des observations finales?

**M. O'Sullivan:** Non. Je suis ici pour répondre à vos questions. Merci de cette occasion.

La séance est levée.

# OTTAWA, le jeudi 27 février 2003

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications se réunit aujourd'hui, à 11 h 03, dans le but de procéder à l'étude article par article du projet de loi S-8, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion.

Le sénateur Joan Fraser (présidente) occupe le fauteuil.

[Traduction]

La présidente: Honorables sénateurs, je constate que nous avons le quorum. Nous nous réunissons aujourd'hui pour reprendre l'étude article par article du projet de loi S-8, qui modifie la Loi sur la radiodiffusion. Je profite de l'occasion pour

part for those senators who were not with us in October when we were last engaged in clause-by-clause consideration of this bill.

### [Translation]

The first version of the bill, at the time Bill S-24, was introduced by our retired colleague the Honourable Sheila Finestone during the Second Session of the Thirty-sixth Parliament. The bill was referred to this committee after second reading, but no hearings were held before the dissolution of the Thirty-sixth Parliament.

Subsequently during the First Session of the Thirty-seventh Parliament, the Bill was reintroduced, this time as S-7. The bill was again referred to this committee, hearings were held, and it was then reported back to the Senate without amendment, but with observations.

# [English]

The bill was eventually passed by the Senate and sent to the House of Commons. There, it received first and second readings and was referred to the Canadian Heritage Committee. That committee was not able to reach a final resolution on the bill before it was deemed reported out of committee pursuant to the Commons standing order 97.1. The bill stood at report stage at prorogation.

During the second session of the Thirty-seventh Parliament, the current session, the bill was reintroduced by our colleague, the Honourable Senator Kinsella, and after second reading it was referred to this committee for a third time.

The committee considered the bill on October 30, 2002. It heard from both the current sponsor and the former sponsor, as well as from representatives of broadcasters and the cable TV industry.

The committee then proceeded to clause-by-clause consideration of the bill. The title and both clauses carried on division. However, the next routine question, "Shall the bill carry?" was negatived on a recorded division.

In light of this somewhat odd situation, that is, that the committee had approved every element of the bill but had not expressed itself in favour of the entire bill, I proposed, and the committee agreed, that clause-by-clause consideration of the bill be suspended to a future sitting of the committee.

Subsequently, the steering committee reviewed the situation. While the decision the committee had made could lead to the committee recommending to the Senate that the bill not be further considered, this was not the only reasonable outcome. Alternatively, for example, it was possible that a senator wished to propose an amendment to the bill but did not have the wording ready. Indeed, I would note that after the recorded division on October 30, 2002, at least one senator had raised the issue of amendments.

revoir en gros les étapes franchies jusqu'ici, en partie pour le bénéfice des sénateurs qui n'étaient pas présents, en octobre, quand nous avons entrepris notre étude article par article du projet de loi.

### [Français]

La première version de cette mesure, le projet de loi S-24, a été introduite par notre collègue maintenant à la retraite, l'honorable Sheila Finestone, lors de la deuxième session de la trente-sixième législature. Ce projet de loi a été renvoyé à ce comité après la deuxième lecture, mais aucune séance n'a été tenue avant la dissolution de la législature.

Le projet de loi a été réintroduit au cours de la première session de la 37<sup>e</sup> législature, sous le numéro S-7, et le comité en a de nouveau été saisi. Des audiences ont eu lieu et le comité a fait rapport du projet de loi au Sénat sans amendement mais avec des observations.

# [Traduction]

Une fois adopté par le Sénat, le projet de loi a été transmis à la Chambre des communes. Après la première et la deuxième lectures, il a été envoyé au Comité du patrimoine canadien. Ce comité n'ayant pas été capable d'en arriver à une résolution finale concernant le projet de loi, celui-ci a été réputé avoir fait l'objet d'un rapport à la Chambre, conformément à l'article 97.1 du Règlement de la Chambre des communes. Il était encore à l'étape du rapport au moment de la prorogation.

À la deuxième session de la trente-septième législature, la session actuelle, notre collègue, l'honorable sénateur Kinsella, a introduit de nouveau le projet de loi qui, après avoir franchi l'étape de la deuxième lecture, a été renvoyé à ce comité pour une troisième fois.

Le comité a discuté du projet de loi le 30 octobre 2002. Il a entendu les témoignages de l'ancien et du nouveau parrain du projet de loi ainsi que des représentants de radiodiffuseurs et de l'industrie de télévision par câble.

Le comité a ensuite commencé l'étude article par article du projet de loi. Le titre et les deux articles ont été adoptés avec dissidence. Or, la prochaine question dans l'ordre habituel, «Le projet de loi est-il adopté?», a provoqué une réponse négative lors d'un vote par appel nominal.

Vu cette situation assez singulière — le comité ayant approuvé chaque élément du projet de loi sans se prononcer en faveur de l'ensemble du projet de loi —, j'ai proposé, et le comité a consenti, de suspendre l'étude article par article du projet de loi jusqu'à une prochaine séance.

Par la suite, le comité directeur s'est penché sur la question. La décision prise par le comité pouvait certes le porter à recommander au Sénat de ne plus débattre du projet de loi, mais cette option n'était pas la seule solution raisonnable dans les circonstances. Il serait possible, par exemple, qu'un sénateur souhaite proposer un amendement au projet de loi, sans pouvoir en fournir le libellé sur-le-champ. En effet, je constate qu'au moins un sénateur avait soulevé la question des amendements après le vote par appel nominal du 30 octobre 2002.

### [Translation]

There have been cases in the past in which committees recommended to the Senate that a bill not be further considered by the Senate. A review of these cases supports the conclusion that the committee had not taken the steps necessary to make such a report. In all eight cases of committees making such a recommendation that have been identified since 1975, this outcome came as a result of a clear, as opposed to an indirect, decision by the committees in question. Motions were adopted along the lines of: "That this committee report the bill to the Senate with the recommendation that the bill should not be proceeded with further in the Senate".

## [English]

Rule 100 obliges committees to provide reasons for such a recommendation. Although the length of these reasons varied significantly, this obligation was fulfilled in almost all cases. There is only one exception and it is not relevant here since it involved examination by a joint committee of a bill before its introduction in the Senate.

The steering committee recommended to this committee on December 5, 2002, that it "suspend clause-by-clause consideration of the Bill S-8, an act to amend the Broadcasting Act, in order to receive evidence from additional witnesses." The committee agreed. Witnesses were therefore heard on December 12, 2002; February 11, 2003; February 13, 2003; and February 25, 2003.

Having now heard from a wide sampling of groups on both sides of the issues, we have now decided to resume clause-byclause consideration of the bill.

The committee has carried clause 1, clause 2 and the title. We now have, as I see it, four principal options.

First, a senator may wish to propose a motion to add a new clause to the bill.

Second, a senator may wish to move, pursuant to rule 77, that the committee reconsider a clause already carried. I would remind senators that rule 77 states that "At any time before a bill is passed a senator may move for the reconsideration of any clause thereof already carried." While we are reconsidering a clause, amendments to it could be moved.

Third, a senator could propose a motion along the lines of the following: "That the committee report Bill S-8 to the Senate with a recommendation that the bill should not be proceeded with further in the Senate." If that motion carried, my suggestion would be that we then proceed *in camera*, pursuant to rule 92(2)(f), to prepare the draft report outlining our reasons for the recommendation, thereby fulfilling our obligation under rule 100

Finally, the last option is that a senator could move "that the bill now carry."

### [Français]

Il y a eu des cas dans le passé où des comités ont recommandé au Sénat de ne pas poursuivre la considération d'un projet de loi. Une analyse de ces cas soutient l'argumentation tendant à la conclusion que ce comité n'a pas pris les mesures nécessaires pour faire une telle recommandation. Dans les huit cas identifiés depuis 1975, les comités en sont venus à formuler leur recommandation seulement après avoir pris une décision claire en ce sens, plutôt que d'y arriver indirectement. Ils ont adopté des motions comme celle-ci, par exemple: «Que le comité fasse rapport du projet de loi au Sénat avec la recommandation que le Sénat ne débatte plus du projet de loi.»

# [Traduction]

L'article 100 oblige le comité à justifier une telle recommandation. Bien que la longueur des explications ait varié énormément, les comités vont respecter cette obligation dans presque tous les cas. La seule exception est non pertinente ici, puisqu'il s'agissait d'un comité mixte saisit de l'étude d'un projet de loi avant son dépôt au Sénat.

Le comité directeur a recommandé au comité, le 5 décembre 2002, «d'interrompre son étude article par article du projet de loi S-8, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion, afin de recueillir les témoignages d'autres témoins». Le comité a accepté cette recommandation. Il a donc entendu des témoins le 12 décembre 2002 ainsi que les 11, 13 et 25 février 2003.

Maintenant que nous avons accueilli un bon échantillon de groupes pour ou contre le projet de loi, nous avons décidé de reprendre l'étude article par article.

Le comité a adopté les articles 1 et 2, de même que le titre. À mon avis, quatre grandes options s'offrent à nous maintenant.

D'abord, un sénateur pourrait proposer une motion pour ajouter un nouvel article au projet de loi.

Deuxièmement, un sénateur pourrait proposer, en vertu de l'article 77 du Règlement du Sénat, que le comité réexamine un article déjà adopté. Je rappelle aux sénateurs l'énoncé de l'article 77: «Tout article déjà adopté d'un projet de loi qui n'a pas encore franchi l'étape de la troisième lecture peut, sur la proposition d'un sénateur, être réexaminé.» Lors du réexamen, des propositions d'amendement seraient permises.

Troisièmement, un sénateur pourrait présenter une motion comme celle-ci: «Que le comité fasse rapport du projet de loi S-8 au Sénat avec la recommandation que le Sénat ne débatte plus du projet de loi.» Si la motion est adoptée, je crois que nous devrions poursuivre notre travail à huis clos, conformément à l'alinéa 92(2)f), afin de préparer une ébauche de rapport énonçant les raisons de cette recommandation. Nous satisferions ainsi à notre obligation aux termes de l'article 100.

Finalement, un sénateur pourrait proposer «que le projet de loi soit maintenant adopté».

If none of the options were taken up by a senator, it would be appropriate for me, as chair, to take the initiative to ask whether the bill shall now carry, in order to allow the transaction of committee business. The question could then be debated. If the bill carried, we could then discuss whether we wished to include observations in our report, or we could go immediately to the final question, "Shall I now report the bill to the Senate?"

In the event that the committee again negatived the question, "Shall the bill now carry?", I feel that it would be appropriate for the chair to ask whether the committee wishes to report to the Senate with a recommendation that the bill should not be proceeded with further. Otherwise, we might find ourselves in a circular process that would prevent us from fulfilling our obligation under rule 98 to report the bill, although I do recognize that that rule does not specify any time limit.

That was probably one of the longest prefaces that a committee chair has had to deliver in some time here, but I hope it was helpful to you. Does anyone have any questions?

**Senator Banks:** I have a question of clarification. Do I understand that, at this moment, the two clauses are deemed to be or have been in fact carried and the only question remaining is whether the bill will carry or we might undertake the other options that you talked about?

The Chairman: All those options are available to us.

**Senator Banks:** However, the two have carried, and that still stands?

The Chairman: And the title.

**Senator Spivak:** I have an amendment to the clause that is carried.

**The Chairman:** Given the very unusual nature of these events, I will walk us through those options one by one, if I may. We will get to your amendment.

First, I would ask if there are any other questions? No.

Could I ask whether any senator wishes to propose a motion to add a new clause to the bill? No.

Does any senator wish to propose an amendment to a clause that the committee has already carried?

Senator Spivak: Yes.

**The Chairman:** Before you move that, senator, the committee must agree to reconsider that clause. Is that clause 1?

Senator Spivak: Yes.

**The Chairman:** Is the committee in agreement that we should reconsider clause 1? All in favour? Opposed? Carried.

Aucun sénateur n'ayant choisi une de ces options, il conviendrait qu'à titre de présidente, je prends l'initiative de proposer que le projet de loi soit maintenant adopté afin que le comité puisse poursuivre ses travaux. La question serait alors débattue. Si le projet de loi était adopté, nous pourrions ensuite examiner si nous voulons inclure des observations dans notre rapport ou passer immédiatement à la question finale: «Est-ce que je fais maintenant rapport au Sénat du projet de loi?»

Advenant une autre réponse négative du comité à la question: «Le projet de loi est-il maintenant adopté?», il y aurait lieu, d'après moi, que la présidente demande au comité s'il désire faire rapport au Sénat du projet de loi avec la recommandation de ne plus l'étudier. Autrement, nous risquerions de tomber dans un cercle vicieux qui nous empêcherait de faire rapport au Sénat comme le prévoit l'article 98. Je reconnais toutefois qu'aucun délai n'y est précisé.

Je sais que c'était un peu long, mais je voulais vous donner autant de détails que possible. Avez-vous des questions sur ces explications?

Le sénateur Banks: J'aimerais avoir une précision. Est-ce que les deux articles sont réputés avoir été adoptés, ou ont été adoptés, et est-ce qu'il ne reste plus qu'à décider si nous adoptons le projet de loi, ou si nous nous prévalons des autres options que vous avez énumérées?

La présidente: Toutes les options sont valables.

Le sénateur Banks: Mais les deux articles sont jugés adoptés?

La présidente: Et le titre.

Le sénateur Spivak: J'aimerais proposer un amendement à l'article qui a été adopté.

La présidente: Étant donné que nous nous retrouvons dans une situation plutôt exceptionnelle, je vais passer en revue chacune de ces options. Nous examinerons ensuite votre amendement.

D'abord, y a-t-il des questions? Non.

Est-ce qu'un sénateur souhaite proposer l'ajout d'un nouvel article au projet de loi? Non.

Est-ce qu'un sénateur souhaite proposer un amendement à un article qui a déjà été adopté par le comité?

Le sénateur Spivak: Oui.

La présidente: Avant d'aller plus loin, sénateur, le comité doit accepter de réexaminer l'article. Est-ce que vous faites allusion à l'article 1?

Le sénateur Spivak: Oui.

La présidente: Est-ce que le comité accepte de réexaminer l'article 1? Tous ceux qui sont pour? Contre? Adopté.

**Senator Spivak:** I would move that Bill S-8 be amended in clause 1, on page 1, by adding after line 13 the following:

(3) The Commission shall not make an award or order under this section pursuant to which the Corporation becomes liable for the payment of costs.

If I can explain, that refers to the CBC. One of the major reasons that I did not support the bill in the end was because the CBC made a very strong case for why they should not be penalized in this way. Given the fact that the CBC has suffered major reductions over the years, I feel I do not want to add to any further possible reduction in their budget. That was, however, only one of the things that we heard. Also, the small broadcasters will suffer, and they have told us so in plain words. I have not addressed that part of the proceedings before us. However, I understand that the Department of Heritage has addressed most of those and that they are now not in favour of Bill S-8, as they stated.

**Senator Callbeck:** I have one question. If the CBC is exempt and there is a hearing that involves the CBC and a group intervenes, then there is no way they can get intervener funding, is there?

Senator Spivak: I do not know. It seems to me that that is up to the CRTC — is it not? There is a bill that says interveners will get funding. All this addresses is that CBC should not provide the funding. I know that this is admissible in terms of the bill because I have checked with legal counsel. This is not contrary to it. It is acceptable, according to our legal counsel. It seems to me that the CRTC could do whatever. Also, you will remember that we heard that there were thousands of interveners at the CBC motions, that they make every effort to travel and so forth, and they have never had a complaint. This is what we heard.

**Senator Ringuette-Maltais:** In this proposed amendment, you are just mentioning "Corporation."

Senator Spivak: Yes.

**The Chairman:** I believe that the "Corporation" is identified in the Broadcasting Act as meaning the CBC.

**Senator Spivak:** Yes. Actually, the lawyer drafted the wording very carefully, and yes, the "Corporation" is the CBC.

Senator Banks: I am obliged to oppose the amendment. I have the greatest sympathy for the CBC. I am an apologist for the CBC, and I will hit the barricades for them. However, if this provision is for broadcasters, a broadcaster is a broadcaster is a broadcaster. I take comfort from the fact that most of those 4,000 interventions with respect to the CBC are not at CRTC hearings but at CBC hearings, and that is a different question. I also take comfort from the fact that according to the research that we have been presented with today, in 2002, the total awarded to all interveners was \$542,000. I gather that is a larger amount than has normally been the case. That would be split among all, in this case, telecommunications interveners. I do not think this will

Le sénateur Spivak: Je propose que le projet de loi S-8 soit modifié, à l'article 1, à la page 1, par adjonction, après la ligne 15, de ce qui suit:

(3) Le Conseil ne peut prendre, aux termes du présent article, une décision qui aurait pour effet de rendre la Société responsable du paiement des frais.

Je fais allusion ici à la SRC. Si j'ai voté contre le projet de loi, c'est parce que la SRC nous a expliqué, de façon convaincante, pourquoi elle ne devrait pas être pénalisée de cette façon. La SRC a subi d'importantes compressions budgétaires au fil des ans. Je ne voudrais pas qu'elle soit obligée de composer avec de nouvelles réductions. Toutefois, ce n'est là qu'un facteur parmi d'autres. Les petits radiodiffuseurs vont eux aussi souffrir, et ils nous l'ont dit très clairement. Je n'ai pas examiné cet aspect-là du débat. Cependant, je crois comprendre que le ministère du Patrimoine s'est attaqué à la plupart des questions soulevées et qu'ils sont maintenant contre le projet de loi S-8, ainsi qu'ils l'ont indiqué.

Le sénateur Callbeck: J'aimerais poser une question. Si la SRC est exemptée de l'application de la loi, qu'une audience la concernant a lieu et qu'un groupe décide d'intervenir, ces intervenants ne se verront pas attribuer des frais, n'est-ce pas?

Le sénateur Spivak: Je ne le sais pas. C'est au CRTC de décider, non? Il y a un projet de loi qui prévoit l'attribution de frais aux intervenants. Tout ce que dit cet amendement, c'est que la SRC ne devrait pas être responsable du paiement de ces frais. Je sais que cet amendement est recevable parce que je me suis renseignée auprès du conseiller juridique. Il est recevable et acceptable, d'après notre conseiller juridique. À mon avis, le CRTC peut faire ce qu'il veut. Par ailleurs, on nous a dit que des milliers d'intervenants ont participé aux audiences relatives à la SRC, qu'ils font tout pour y assister, et qu'il n'y a jamais eu de plaintes. C'est ce qu'on nous a dit.

Le sénateur Ringuette-Maltais: L'amendement que vous proposez fait uniquement allusion à la «Société».

Le sénateur Spivak: Oui.

La présidente: D'après la Loi sur la radiodiffusion, la «Société» s'entend de la SRC.

Le sénateur Spivak: Oui. L'avocat a fait très attention quand il a rédigé le libellé, et, oui, la «Société» s'entend de la SRC.

Le sénateur Banks: Je suis contre l'amendement qui est proposé. Je suis un ardent défenseur de la SRC, et je suis prêt à me battre pour elle. Toutefois, cette disposition s'applique aux radiodiffuseurs. Or, on est un radiodiffuseur ou on ne l'est pas. Je suis heureux de voir que la plupart des 4 000 interventions concernant la SRC ont été faites non pas lors des audiences du CRTC, mais lors des audiences de la SRC. Ce sont là deux processus bien différents. Je suis également heureux de voir que, d'après les données qu'on nous a fournies aujourd'hui, les frais attribués aux intervenants ont atteint, en 2002, 542 000 \$. C'est plus élevé que la normale. L'argent, dans ce cas-ci, sera divisé entre les intervenants du secteur des télécommunications. À mon

likely impose an undue cost on the CBC because most people do not travel further than by bus downtown to make their interventions against the CBC in whatever city they live.

I would argue that the CBC would support this bill if they were exempted from it. So would the Canadian Association of Broadcasters, and so would every small broadcaster support this bill if they were exempted from it. That is not a good argument, in my view, to excuse anyone from it, if we intend to pass the bill.

**Senator Christensen:** I wish to clarify something. The "Corporation" in the interpretation section of the bill is the CBC. When you look at it here, it just does not fit.

**The Chairman:** Does any other honourable senator wish to comment on this amendment?

**Senator Chaput:** I would like to say that I agree with Senator Spivak's amendment.

### [Translation]

When I read that costs could be incurred at the expense of Canadian programming, I have to agree with the position taken here. One can never have a surfeit of Canadian programming.

### [English]

Senator Eyton: I am of the same mind as Senator Banks. It seems to me that the amendment interrupts the work of the CRTC. We heard something of their record, and they have been sensible in the way they have awarded costs in the past. The CRTC would want to protect and enhance the performance of the CBC as one of their fundamental values. I am confident that the concerns expressed would be considered by the CRTC. Indeed, the bill gives them authority over broadcasters.

Senator Banks: Perhaps to comfort Senator Chaput in respect of her reservation, while it is true that historically the CBC has been, by exponential degrees, the largest producer of Canadian content television, they are no longer the only game in town, although they once were. The private networks now also produce Canadian programming, as they are obliged to do by the law. I would argue that the distinction is not entirely appropriate.

Senator Spivak: What is actually happening?

**Senator Banks:** That is what is actually happening. There is an argument, for a different time, about whether that ought to be in program tonnage on the one hand, or dollars spent on the other, but the answer to the question is that there is 60 per cent overall Canadian content in the program schedule and 50 per cent Canadian content during the prime time hours on the CTV network and the ITV network.

avis, cela n'imposera pas de frais indus à la SRC, parce que les gens, pour la plupart, n'ont qu'à prendre l'autobus jusqu'au centre-ville pour se prononcer contre la SRC, peu importe la ville où ils se trouvent.

La SRC appuierait ce projet de loi si elle en était exemptée. L'Association canadienne des radiodiffuseurs et les petits radiodiffuseurs aussi, d'ailleurs. Or, si nous voulons que le projet de loi soit adopté, personne ne devrait en être exempté.

Le sénateur Christensen: Je voudrais clarifier quelque chose. La «Société», dans l'article interprétatif du projet de loi, s'entend de la SRC. Or, cela ne convient pas du tout dans ce contexte-ci.

La présidente: Y a-t-il d'autres commentaires?

Le sénateur Chaput: Je suis d'accord avec l'amendement qu'a proposé le sénateur Spivak.

### [Français]

Lorsque je lis que les dépenses occasionnées pourraient se faire au détriment de la programmation canadienne, je ne peux qu'être en accord avec ce qui a été dit ici. En effet, nous n'avons jamais trop de programmation canadienne. Et même, nous n'en avons pas assez.

### [Traduction]

Le sénateur Eyton: Je suis du même avis que le sénateur Banks. Cet amendement, à mon avis, nuit aux travaux du CRTC. D'après ce que nous avons entendu dire, les frais qu'il a attribués dans le passé ont été très raisonnables. Le CRTC souhaite protéger et améliorer le rendement de la SRC. Cela fait partie de ses objectifs fondamentaux. Je suis certain que les préoccupations exprimées seront prises en compte par le CRTC. D'après le projet de loi, le CRTC a autorité sur les radiodiffuseurs.

Le sénateur Banks: Je ne sais pas si cela peut aider le sénateur Chaput, mais la SRC a été, dans le passé, et de manière exponentielle, le plus important producteur d'émissions à forte teneur canadienne. Toutefois, elle ne détient plus ce statut. Les réseaux privés produisent, eux aussi, des émissions canadiennes, comme ils sont obligés de le faire en vertu de la loi. La distinction ne tient donc pas.

Le sénateur Spivak: Expliquez-vous.

Le sénateur Banks: Eh bien, on se demande si l'on doit miser sur un autre créneau et mettre l'accent sur la programmation, d'une part, ou sur les dépenses, d'autre part. Toutefois, le fait est que la part canadienne dans les émissions de télévision est de 60 p. 100 de manière générale, et de 50 p. 100 durant les heures de grande écoute sur les réseaux CTV et ITV.

### [Translation]

**Senator Ringuette-Maltais:** I am opposed to this amendment because the aim of the bill is to ensure that when changes are proposed, consumers from coast to coast have an opportunity—even if they lack the financial resources—to voice their opposition or express their support, with the help of experts.

I recall that during the 1980s, when CBC offices were being closed across the country, both in minority francophone and minority anglophone regions, people were limited to protesting the decision in front of CBC offices. Their protests were dismissed lightly on the grounds that they were not experts on the subject.

In my estimation, the CBC has a responsibility toward the Canadian public. Claiming that it would be losing public funds because of the requirement to pay these costs, as set out in Bill S-8, the Corporation maintains that it would then have to cut services to the regions. Therefore, I staunchly oppose Senator Spivak's motion.

# [English]

**Senator Spivak:** This amendment was strongly supported by the CBC. It would be very nice if the CBC were funded to the extent of its mandate. It is supposed to reveal Canadians to each other across the country. It is certainly not funded to its mandate and we do not know what obligations the CBC might have by the time this bill is passed.

**Senator Day:** If it is passed.

Senator Ringuette-Maltais: I do not agree with the counterproposal of the senator because we must acknowledge that the CBC has undergone great expense to be in real time, and we have never asked them at what cost to the regions or to Canadian consumers. Therefore, I think they do have money to spare, and I state again that I oppose this motion.

Senator Kinsella: I understand the important argument being advanced by my colleague, Senator Spivak. I agree with the public policy objective that underlies her argument. However, as Senator Ringuette-Maltais has pointed out, the purpose of this bill is to create as much of a level playing field as we can in an imperfect world in a very large country with tremendous diversity. The cost of doing business under the licences, which both the private sector and the public sector receive from the state, is to participate in ensuring that the programming, and the plans they have for broadcasting across the country, will respond to the needs of all the people. Therefore, we must hear from all the people. This bill is trying to create a vehicle by which we give access to that voice.

It is important that parliamentarians look carefully at the adequacy or inadequacy of funding for our public broadcaster, but I do not think we should do that in this bill.

### [Français]

Le sénateur Ringuette-Maltais: Je dois m'opposer à cet amendement puisque l'intention du projet de loi est de faire en sorte que, lorsqu'il y a des changements proposés, les consommateurs d'un bout à l'autre du pays puissent avoir l'occasion — même s'ils n'ont pas les moyens financiers — de véhiculer leur opposition ou leur appui avec accès à une expertise.

Je me souviens, dans les années 80, alors qu'on fermait des bureaux de Radio-Canada dans toutes les régions, qu'elles soient de minorité francophone ou de minorité anglophone, les gens en étaient réduits à faire des protestations devant les bureaux de Radio-Canada. On les repoussait indignement dû au fait qu'ils n'étaient pas des experts en la matière.

Selon moi, la Société Radio-Canada a une responsabilité envers le public canadien. Sous prétexte que la Société perd des deniers publics pour d'autres engagements — tel que pourrait constituer le projet de loi C-8 — elle imposerait des coupures dans les régions. Je m'oppose avec véhémence à cette motion du sénateur Spivak.

### [Traduction]

Le sénateur Spivak: La SRC s'est prononcée en faveur de cet amendement. Ce serait bien si la SRC était financée en fonction de son mandat. Elle est censée aider les Canadiens d'un océan à l'autre à mieux se connaître. Elle n'est pas financée en fonction de son mandat et nous ne savons pas quelles seront les obligations de la SRC, une fois ce projet de loi adopté.

Le sénateur Day: S'il est adopté.

Le sénateur Ringuette-Maltais: Je ne suis pas d'accord avec la contre-proposition du sénateur, car nous devons reconnaître que la SRC a engagé d'importantes dépenses pour offrir des services en temps réel. Nous ne lui avons jamais demandé quel impact cela avait eu sur les régions ou les consommateurs canadiens. Par conséquent, je pense qu'elle a de l'argent à dépenser. Encore une fois, je suis contre cette motion.

Le sénateur Kinsella: Ma collègue, le sénateur Spivak, soulève un argument valable. Je suis d'accord avec l'objectif d'intérêt public qui le sous-tend. Toutefois, comme l'a indiqué le sénateur Ringuette-Maltais, l'objectif du projet de loi est de créer, dans la mesure du possible, des règles du jeu équitable dans un monde imparfait, dans un pays très vaste caractérisé par une très grande diversité. Les secteurs privé et public doivent, en vertu des licences qu'ils reçoivent de l'État, faire en sorte que leur programmation, leurs plans de radiodiffusion, répondent aux besoins de tous les Canadiens. Par conséquent, nous devons entendre le point de vue de tous les Canadiens. Ce projet de loi vise à créer un mécanisme qui permettra aux Canadiens de s'exprimer.

Les parlementaires doivent se pencher sur la question de savoir si le financement du radiodiffuseur public est adéquat ou non. Toutefois, je ne pense pas que nous devrions le faire dans le cadre de ce projet de loi-ci. On the one hand, I agree with Senator Spivak, but as a proponent of the bill seeking a particular objective, I would rather not use this vehicle. It provides an exemption and will save only a little money. They probably need much more money, and perhaps we should address that more directly.

# [Translation]

**The Chairman:** Honourable Senators, the following is moved by Senator Spivak:

THAT Bill S-8 be amended in clause 1, on page 1, by adding after line 13 the following:

"(3) The Commission shall not make an award or order under this section pursuant to which the Corporation becomes liable for the payment of costs."

# [English]

I propose that we proceed to a role call vote. Given the confusions there have been over this bill, that is probably the clearest way in which to proceed.

Mr. Clerk, would you please call the roll.

Mr. Till Heyde, Clerk of the Committee: The Honourable Senator Fraser.

The Chairman: Abstain.

Mr. Heyde: The Honourable Senator Banks.

Senator Banks: Opposed.

Mr. Heyde: The Honourable Senator Callbeck.

Senator Callbeck: Opposed.

Mr. Heyde: The Honourable Senator Chaput.

Senator Chaput: In favour.

Mr. Heyde: The Honourable Senator Christensen.

Senator Christensen: Opposed.

Mr. Heyde: The Honourable Senator Eyton.

Senator Eyton: Opposed.

Mr. Heyde: The Honourable Senator Johnson.

Senator Johnson: In favour.

Mr. Heyde: The Honourable Senator Kinsella

Senator Kinsella: Opposed.

Mr. Heyde: The Honourable Senator Mahovlich.

Senator Mahovlich: Opposed.

Mr. Heyde: The Honourable Senator Spivak.

Senator Spivak: In favour.

Mr. Heyde: The Honourable Senator Ringuette-Maltais.

Senator Ringuette-Maltais: Opposed.

Mr. Heyde: Yeas, three; nays, seven; abstentions, one.

The Chairman: I declare the amendment defeated.

Je suis d'accord avec le sénateur Spivak, mais je préférerais qu'on utilise un autre mécanisme pour atteindre cet objectif précis. L'amendement prévoit une exemption, et les économies qui en découleront seront infimes. Il leur faut sans doute beaucoup plus d'argent, et nous devrions peut-être nous attaquer à ce problème de façon plus directe.

### [Français]

La présidente: Honorables sénateurs, il est proposé par le sénateur Spivak:

QUE le projet de loi S-8 soit modifié, à l'article 1, à la page 1, par adjonction, après la ligne 15, de ce qui suit:

«(3) Le Conseil ne peut prendre, aux termes du présent article, une décision qui aurait pour effet de rendre la Société responsable du paiement des frais.»

# [Traduction]

Je propose que l'on tienne un vote par appel nominal. C'est probablement la façon la plus simple de procéder, compte tenu de la confusion que suscite le projet de loi.

Monsieur le greffier, veuillez appeler chaque nom.

M. Till Heyde, greffier du comité: L'honorable sénateur Fraser.

La présidente: Abstention.

M. Heyde: L'honorable sénateur Banks.

Le sénateur Banks: Contre.

M. Heyde: L'honorable sénateur Callbeck.

Le sénateur Callbeck: Contre.

M. Heyde: L'honorable sénateur Chaput.

Le sénateur Chaput: Pour.

M. Heyde: L'honorable sénateur Christensen.

Le sénateur Christensen: Contre.

M. Heyde: L'honorable sénateur Eyton.

Le sénateur Eyton: Contre.

M. Heyde: L'honorable sénateur Johnson.

Le sénateur Johnson: Pour.

M. Heyde: L'honorable sénateur Kinsella.

Le sénateur Kinsella: Contre.

M. Heyde: L'honorable sénateur Mahovlich.

Le sénateur Mahovlich: Contre.

M. Heyde: L'honorable sénateur Spivak.

Le sénateur Spivak: Pour.

M. Heyde: L'honorable sénateur Ringuette-Maltais.

Le sénateur Ringuette-Maltais: Contre.

M. Heyde: Trois voix pour, sept voix contre, et une abstention.

La présidente: Je déclare l'amendement rejeté.

Does any senator wish to make any other amendment to clause 1?

We are reconsidering clause 1. Shall clause 1 of the bill carry?

Hon. Senators: Agreed.

**The Chairman:** I did not hear a dissenting voice, so clause 1 of the bill carries.

Does any honourable senator wish to propose an amendment to any other clause of the bill?

There being no response, shall the bill carry?

Hon. Senators: Agreed.

**The Chairman:** Let me do this very carefully. Will all honourable senators in favour please so indicate.

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Will all those opposed so indicate.

Senator Spivak: On division.

The Chairman: The bill is carried on division.

**Senator Day:** I am *non-functus* here, Madam Chair, but had I been able vote, I would have voted against this bill.

The Chairman: You want that to be on the record, Senator Day. We do understand. When senators must attend several committees at the same time, it does get difficult.

Before we vote on reporting to the Senate, let me ask whether you want to attach observations to this report. Observations were attached the last time this bill went through this committee, in the previous session. There is nothing requiring us to do so.

**Senator Spivak:** If you attach observations, they ought to be on the basis of what we heard in committee. I would favour observations with those in favour and those opposed listed, though not by name.

The Chairman: You do not mean senators? You mean witnesses?

Senator Spivak: I am talking about witnesses before the committee.

The Chairman: We should explain the arguments that we heard.

Senator Spivak: Yes, and we should include the department.

**The Chairman:** Does any other senator wish to discuss observations? We can go *in camera* if honourable senators wish to have a more detailed discussion. I do not see any great will for that.

Senator Kinsella: We have agreed to the bill?

**The Chairman:** We have not agreed to report it yet. We will, I assume. We will vote on that at any rate. I just wanted to know before I get there if there are other issues.

Senator Kinsella: I ask that the question be put.

Est-ce qu'un sénateur souhaite proposer un autre amendement à l'article 1?

Nous examinons l'article 1. Est-ce que l'article 1 est adopté?

Des voix: Oui.

La présidente: Je n'ai pas entendu de voix dissidente. L'article 1 du projet de loi est donc adopté.

Est-ce qu'un sénateur souhaite proposer un amendement à un autre article du projet de loi?

Comme il n'y a pas de réponse, est-ce que le projet de loi est adopté?

Des voix: Oui.

La présidente: Je veux voir si j'ai bien compris. Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente: Ceux qui sont contre? Le sénateur Spivak: Avec dissidence.

La présidente: Le projet de loi est adopté avec dissidence.

Le sénateur Day: Madame la présidente, je ne suis pas *functus* officio, mais si j'avais pu voter, j'aurais voté contre le projet de loi.

La présidente: Vous faites bien de le préciser, sénateur Day, car nous savons que les sénateurs doivent siéger à plusieurs comités en même temps et que cela complique les choses.

Avant de vous demander si je dois faire rapport du projet de loi au Sénat, je veux savoir si vous voulez inclure des observations dans le rapport. Nous l'avons fait la dernière fois que nous avons examiné le projet de loi, lors de la session antérieure. Rien ne nous oblige à le faire.

Le sénateur Spivak: Les observations doivent être fondées sur les témoignages qu'a reçus le comité. Je veux bien qu'on en ajoute, et qu'on indique aussi qui est en faveur et qui est contre le projet de loi, mais sans mentionner de nom.

La présidente: Vous parlez des sénateurs ou des témoins?

Le sénateur Spivak: Je parle des témoins qui ont comparu devant le comité.

La présidente: Il faudrait expliquer les arguments que nous avons entendus.

Le sénateur Spivak: Oui, et inclure ceux du ministère.

La présidente: Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite faire un commentaire? Nous pouvons nous réunir à huis clos, si vous voulez en discuter plus à fond. Je vois que personne ne se manifeste.

Le sénateur Kinsella: Avons-nous adopté le projet de loi?

La présidente: Pas encore. Je présume que nous allons le faire. Nous allons de toute façon voter là-dessus. Je voulais tout simplement savoir s'il y avait d'autres questions à régler.

Le sénateur Kinsella: La question.

The Chairman: Senators, shall I report the bill to the Senate?

Hon. Senators: Yes.

The Chairman: Shall I include observations?

Some Hon. Senators: Yes.

**The Chairman:** Honourable senators, will you entrust the steering committee with the task of writing said observations?

Some Hon. Senators: Absolutely.

The Chairman: Thank you very much.

The committee adjourned.

La présidente: Sénateurs, est-ce que je dois faire rapport au

Sénat du projet de loi?

Des voix: Oui.

La présidente: Dois-je y inclure des observations?

Des voix: Oui.

La présidente: Honorables sénateurs, dois-je demander au comité directeur de rédiger les observations en question?

Des voix: Oui.

La présidente: Merci beaucoup.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Communication Canada – Publishing Ottawa, Ontario K1A 0S9

En cas de non-livraison, retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:

Communication Canada – Édition Ottawa (Ontario) K1A 0S9

### WITNESSES

# Tuesday, February 25, 2003:

From the Department of Canadian Heritage:

Marc O'Sullivan, Director General, Broadcasting Policy and Innovation;

Larry Durr, Director, Broadcasting Distribution Services;

Mario Lepage, Legal Counsel.

### **TÉMOINS**

### Le mardi 25 février 2003:

Du ministère du Patrimoine canadien:

Marc O'Sullivan, directeur général, Politique de la radiodiffusion et innovation;

Larry Durr, directeur, Services de distribution de la radiodiffusion; Mario Lepage, conseiller juridique.